

Le principe du bill est à l'effet que les néo-Canadiens qui veulent devenir citoyens de notre grand pays, au lieu de prêter le serment d'allégeance à Sa Majesté la reine, ses héritiers et successeurs, jureraient dorénavant allégeance au Canada et à la constitution canadienne.

Je dirai d'abord que j'appuie entièrement mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce, qui est d'avis que cette nouvelle façon de faire prêter le serment d'allégeance à ceux qui veulent devenir citoyens canadiens, à ceux qui veulent se joindre à nous pour continuer à travailler au progrès de notre grand pays, fera mieux comprendre l'importance de ce serment à l'ensemble de la population canadienne.

La reine du Canada est le chef du Commonwealth, comme nous le savons tous. Mais actuellement, lorsque nous prêtons serment à Sa Majesté la reine, il s'agit, à mon avis, d'un acte très symbolique qu'il est surtout difficile d'expliquer à tous les groupes de Canadiens. Puisque nous sommes en démocratie, nous savons qu'il faut naturellement être près de la population, lui faire comprendre les raisons de nos gestes et le sens de nos symboles, qui sont très riches et ont un grand sens pour nous. Mais il est parfois difficile, surtout au niveau des médias d'information, de prendre le temps de tout expliquer cela. C'est très symbolique. Il reste que les symboles ont beaucoup d'importance et sont très utiles. La parole elle-même, les mots que nous employons chaque instant de notre vie sont ni plus ni moins des symboles. Nous ne nous en rendons pas tellement compte chaque jour, parce que cela fait directement partie de notre milieu et de notre vie.

Nous sommes entourés d'une foule de symboles qui ont leur importance et leur utilité. Toutefois, la reine du Canada, qui est en même temps le chef symbolique du Commonwealth, est le symbole d'une grande réalisation dans le monde. Comme Canadiens, nous sommes membres de ce grand groupe que nous appelons le Commonwealth des nations, appelé autrefois le Commonwealth britannique. Nous devons être fiers d'avoir participé à la formation du Commonwealth, ce qui a peut-être été un tour de force, comme on dit communément, mais c'est également un signe du sens de la diplomatie, de la compréhension du genre humain et de cet idéal d'unité et de paix que nous désirons voir exister chez nous et ailleurs dans le monde.

• (1720)

Les pays du Commonwealth se sont concertés, donnant ainsi l'exemple à beaucoup d'autres qui voudraient étendre leur pouvoir par tout le monde, mais en dehors des moyens démocratiques que nous approuvons, basés sur le respect, et la liberté dans la paix et dans la libre entreprise.

Je ne voudrais pas prendre trop de temps, car je veux laisser une chance à d'autres collègues d'exprimer leurs opinions sur cette question. En demandant de prêter serment au Canada, ceci n'empêche pas la Couronne, comme le disait l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) tout à l'heure, d'être partie intégrante de la constitution canadienne. Il est important d'insister sur l'identité canadienne que nous voulons tous conserver et encourager. Ainsi, sans vouloir nous identifier avec nos amis des États-Unis, qui ont réalisé ce que nous appelons communément le «melting-pot» américain, nous, au Canada, continuons à envisager cet idéal d'un pays qui constitue une

admirable mosaïque de peuples. C'est ainsi qu'en insistant sur l'identité canadienne dans la formule du serment d'allégeance des néo-Canadiens, ceux-ci réaliseront que le Canada, dans le cadre du Commonwealth, tient à conserver son identité.

Et en terminant mes observations, je ferai remarquer que pour ce qui est du groupe du Québec, dont nous faisons partie, et où nous sommes fiers de vivre, malgré les difficultés qu'une minorité crée depuis quelque temps, nous tenons, comme tous les groupes de la mosaïque canadienne, à conserver notre identité propre, comme chaque député et chaque Canadien. Malgré l'admiration et l'intérêt que je porte aux qualités d'un voisin ou d'un ami, je tiens à conserver mon identité, comme tout le monde.

C'est la même chose, à mon sens, pour les groupes, pour les races et pour les peuples. Il est normal que le groupe francophone du Québec tienne à son identité de même que nos amis, les anglophones, ainsi que d'autres groupes au Canada. Mais tous ensemble, dans cette immense et belle mosaïque, nous allons continuer à réaliser notre idéal canadien, en insistant sur notre identité canadienne dans la diversité que nous voulons conserver et développer.

[Traduction]

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, en règle générale, j'approuve le bill C-18 présenté par mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), mais les raisons qui me font l'appuyer sont peut-être légèrement différentes de celles qu'il nous a exposées en nous le présentant. Ces raisons concernent le principe du respect de la loi et de l'insuffisance du serment actuel à la préserver. Ceci intéresse non seulement le serment d'allégeance exigé pour la naturalisation, mais celui exigé dans tous les contextes qui me sont familiers.

Cette question a été soulevée il y a des siècles par le grand philosophe Aristote au chapitre 3 de son œuvre «Politique» par cette question:

Vaut-il mieux être gouverné par le meilleur homme ou par les meilleures lois?

Aristote n'était pas à l'origine de cette question, car ce problème avait été soulevé et résolu par Platon qui se déclarait en faveur de la monarchie plutôt que de la loi. Aristote tendait à aboutir à une conclusion favorable à la loi et ses arguments valent un instant d'examen. Selon lui, le pouvoir personnel peut avoir l'avantage de l'initiative, mais la loi a celui de l'impartialité; l'esprit humain comporte toujours un certain élément passionnel, alors que la loi est exempte d'une telle possibilité de perversion. Ainsi la loi est-elle supérieure et suprême sauf dans les cas où, du fait de son caractère général, elle se révèle insuffisante à résoudre des cas individuels. Et Aristote poursuivait que même ainsi, ces problèmes individuels sont plus adéquatement tranchés par le peuple entier que par un seul homme.

Dans notre perspective actuelle, la question est quelque peu déformée par l'exposé d'Aristote. Peut-être embrouille-t-il la question de savoir qui détient vraiment le pouvoir. Est-ce le gouvernement, une seule personne, ou encore le gouvernement par le peuple, orienté par une justice conforme à la loi. Aujourd'hui au moins, notre réponse à la question serait beaucoup plus complexe que celle qu'il a donnée autrefois.